

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REFERENCES

Arrêté portant désignation de Monsieur Jacques VINCE comme président de la commission d'appel d'offres de la ville de Villeurbanne

Arrêté n°2026-173

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L1414-1 à L1414-4 ;

VU : La délibération n° 2026-143 du 28 mars 2026 portant élection du maire ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner le représentant du maire de Villeurbanne assurant la présidence de la commission d'appel d'offres de la ville de Villeurbanne ;

ARRETE

ARTICLE 1 Monsieur Jacques VINCE est désigné président de la commission d'appel d'offres de la ville de Villeurbanne.

ARTICLE 2 Le présent arrêté prendra effet après publication sur le site internet de la ville de Villeurbanne.

ARTICLE 3 Madame la directrice générale des services de la Ville de Villeurbanne est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont notification sera faite à Monsieur Jacques VINCE et ampliation donnée à Madame la Préfète du Rhône.

ARTICLE 4 Outre le recours gracieux qui s'exerce dans le même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la complétude des formalités de publicité et de notification.

A Villeurbanne, le 6 mai 2026

Cédric Van Styvendael
Maire de Villeurbanne

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DE LA
COMMANDE PUBLIQUE**

Mairie de Villeurbanne

27, rue Paul Verlaine

Métro gratte-ciel

Téléphone 04 78 03 69 42

Télécopie 04 78 03 68 66

Adresse postale

Hôtel de ville

bp 65051

69601 Villeurbanne cedex

en rappelant le service

concerné